

GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE



COMMUNE DE REJET-DE-BEAULIEU

CANTON DE LE CATEAU



C aue59

Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par le Conseil Municipal de Rejet de Beaulieu.

Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. propose aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.

Le positionnement de la réflexion répond aux finalités

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.

- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Question

La commune de Rejet de Beaulieu a fait appel au C.A.U.E., pour l'aider à réfléchir sur la valorisation de ses espaces publics. La sollicitation concerne initialement l'établissement d'un programme pour une étude subventionnée dans le cadre de la politique "Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie intercommunal " (Cf.annexe : lettre de demande). Par l'intermédiaire de ce fonds, le Conseil Général contribue à la réalisation de projets d'intérêt intercommunal visant l'aménagement des espaces publics non bâtis.

Objectifs

Il s'agit, dans la présente mission, de valoriser la relation privilégiée entre particularités locales et usages qui sous-tend la qualité des actions d'intérêt public liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement naturel.

L'approche consiste, à fournir des clés de lecture du cadre de vie du territoire concerné, à mettre en évidence la valeur des liens entre les thèmes ou les domaines en évitant la segmentation de l'analyse et le cloisonnement des réponses.

Plus qu'un travail sur une connaissance spécifique, c'est une approche transversale, plus qu'une action sur l'embellissement ponctuel, c'est une découverte du sens de l'environnement naturel et culturel.

Les acquis de cette réflexion favorisent le dialogue avec la population, les usagers, mais aussi permettent de s'accorder avec les partenaires du développement local, de formaliser les commandes nécessaires à l'élaboration de projets cohérents auprès des acteurs de la maîtrise d'œuvre.

Méthode

Par rapport à ses compétences en architecture, urbanisme, paysage et milieux naturels, le C.A.U.E.

- réalise un pré-diagnostic du territoire en vue d'élaborer des outils pédagogiques de sensibilisation (diaporamas, cartes) à l'intention du conseil municipal,
- crée les outils pédagogiques permettant d'organiser des débats au sein du conseil municipal. Ces débats aident à faire émerger les atouts et les faiblesses du cadre de vie du territoire. Ils permettent de dégager des objectifs,
- propose, en concertation avec les élus municipaux, des réunions techniques entre les partenaires du cadre de vie. Celles-ci sont organisées afin de vérifier la pertinence des thématiques soulevées et de les faire valider par les responsables locaux mais aussi d'impliquer des éventuels partenaires. Ces réunions permettent d'esquisser des complémentarités à rechercher ou à prendre en compte,
- réalise la synthèse de cette démarche dans un "Guide pour la valorisation du cadre de vie", à l'intention du conseil municipal.

Ce guide rend compte :

- des éléments de lecture partagée du territoire
- des problématiques soulevées,
- des partenariats et des outils opérationnels qui peuvent être mobilisés,
- de la structuration de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage proposée pour mener les études et les projets à bonne fin.

Rejet de Beaulieu

au 59

Préambule

Question - Objectifs

Méthode

Analyse partagée du territoire

Introduction

Rejet-de-Beaulieu dans son environnement

8

Rejet-de-Beaulieu dans son contexte socio-économique

Les paysages : un territoire de charnière

Rejet-de-Beaulieu dans son milieu naturel

Éléments du paysage

13

Les villages du C.D.R.

Les villages autour de Rejet

Une Commune : des potentialités

21

Caractères identitaires

Une commune de contact

-Une commune : des ambiances

Les évolutions

27

Le bocage

Verers et plantations

La forêt

Le bâti

Conclusion

Mise en place des actions

Actions et partenariats possibles

30

Les outils

Cahier de recommandations "plantation"

Cahier de recommandations "mobiliers urbains"

Les actions

Communication, sensibilisation et participation

Recherche d'un territoire de cohérence

Etudier le périmètre de la Commune dans ses limites administratives, c'est faire abstraction de ses relations économiques, naturelles et culturelles avec les territoires qui l'environnent et plus particulièrement avec les communes avec lesquelles elle s'est associée (Intercommunalité, Contrat de Développement Rural) pour monter un projet de territoire. La connaissance du paysage, de l'architecture et des milieux naturels est une opération délicate. L'analyse et le diagnostic du territoire permettront aux élus de mieux comprendre la dynamique d'échange, la distribution spatiale des paysages et des milieux naturels, l'organisation de l'espace bâti... et ainsi, de donner un sens aux futurs aménage-

Introduction

L'analyse partagée de l'environnement de Rejet de Beaulieu a essentiellement pour objectif de replacer la commune dans son contexte socio-économique, institutionnel, naturel, paysager, ... Elle permet, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, d'aider les élus à mieux comprendre les logiques qui animent le territoire. Cette phase, en sensibilisant le maître d'ouvrage à son milieu, lui permet d'établir un véritable dialogue avec les différents partenaires qui agissent sur son territoire et les éventuels maîtres d'œuvre.

La méthode d'approche que se propose ce guide de valorisation a pour objectif :

- d'exprimer la philosophie générale du maître d'ouvrage, c'est à dire qu'elle explique les objectifs et le sens des aménagements attendus par le maître d'ouvrage,
- d'évaluer les enjeux paysagers et naturels à diverses échelles (communale, voire territoire du Contrat de Développement Rural),
- de garantir la cohérence des intentions exprimées par le maître d'ouvrage pour ces futurs projets,
- de servir de base à la concertation avec les partenaires et la consultation de concepteurs.

Rejet de Beaulieu dans son contexte socio-économique

Cerner le territoire dans lequel la commune de Rejet de Beaulieu s'inscrit, c'est inévitablement faire référence au bassin de vie et la situer, aussi, par rapport aux communes avec lesquelles elle s'est associée (intercommunalité, Contrat de Développement Rural) pour mener un projet de territoire.

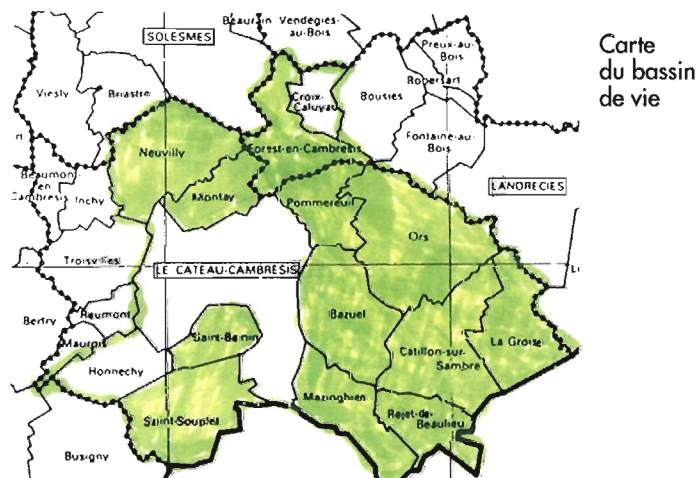
- Le bassin de vie

L'INSEE a réalisé en 1988 le découpage de la France en bassin de vie. C'est un territoire qui est constitué d'une commune pôle pourvue en équipements, en services publics et privés (collèges, lycées, laboratoires d'analyses médicales, supermarchés...) et entourée de communes rurales.

L'intérêt de ce territoire repose sur le fait qu'il dessine le lieu des nouvelles solidarités de proximité.

Il représente également l'aire de chalandise des équipements de base à partir de laquelle il convient de raisonner la programmation des nouveaux équipements.

L'étude menée pour le compte du Conseil Général du Nord situe la commune de Rejet de Beaulieu dans le bassin de vie du Cateau. Ce bassin de vie qui compte 14 communes et 17 905 habitants connaît actuellement des problèmes socio-économiques. Le dernier recensement montre que mise à part quelques communes qui ont vu leur population augmentée, dont Rejet de Beaulieu, la majorité connaît une perte de population.



- Le Contrat de Développement Rural

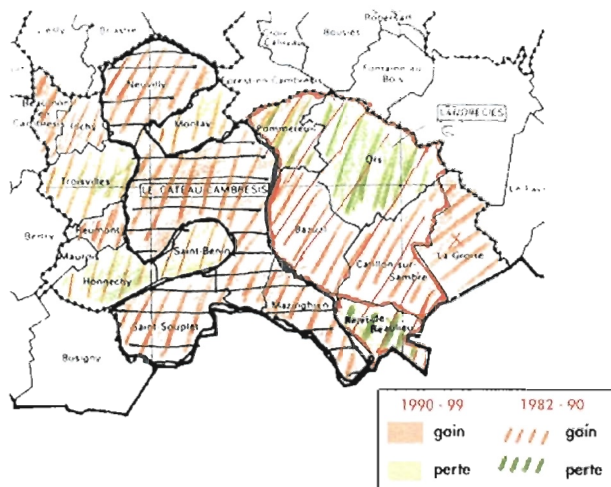
Pour faire face aux difficultés économiques que rencontre actuellement ce territoire, les élus du canton du Cateau se sont regroupés pour mettre en place un Contrat de Développement Rural (C.D.R.). Ce projet de contrat, dont l'objectif est de pallier aux problèmes que connaît actuellement le territoire, oriente ses actions de développement principalement autour :

- de la préservation et la valorisation de l'environnement,
- l'optimisation de l'offre sociale et culturelle,
- l'amélioration de l'habitat,
- l'adaptation de la formation,

-....

Conscient du rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en place du projet de Contrat de Développement Rural, les élus de Rejet de Beaulieu ambitionnent de mettre en place une stratégie d'aménagement sur leur Commune en adéquation avec le projet du territoire. La connaissance du territoire du C.D.R. devient à ce titre, une approche nécessaire.

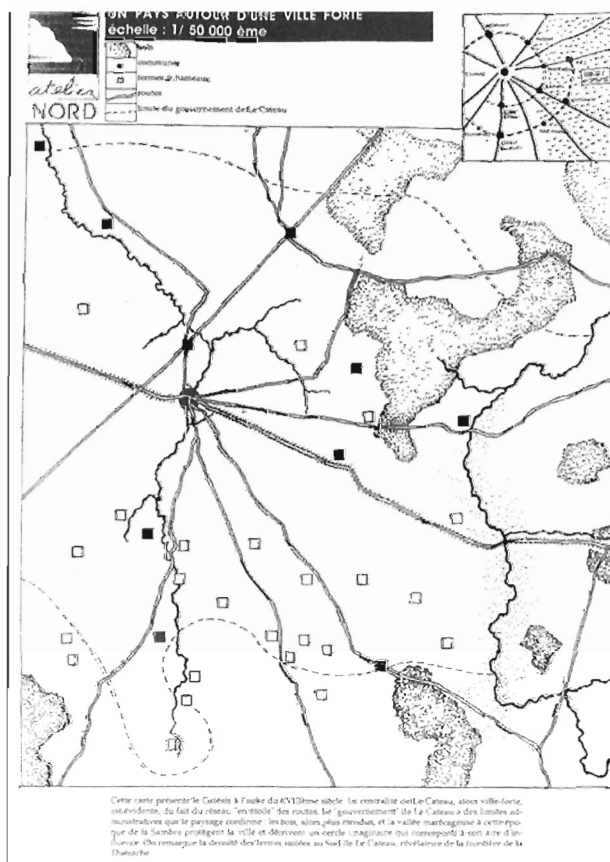
Carte
C.D.R.
(évolution de la population)



Une entité historique

Plus qu'un territoire administratif, le Catésis est une entité historique. En effet, jusqu'à la Révolution c'était un "gouvernement" autonome structuré en fonction de la défense, de la desserte et de l'administration de la ville forte du Cateau (*in. Une stratégie pour la mise en valeur du paysage catésien*). La défense de cette ville ne dépendait pas uniquement de ses remparts. Elle était protégée au sud, par les forêts de l'Aisne et à l'est par les marais de la Sambre et la forêt du bois l'Evêque qui formaient une frontière puissante défendue par la place forte de Landrecies.

Cette entité historique autour de le Cateau a généré une infrastructure spécifique. L'étude réalisée par Denis Delbaere révèle un réseau routier en étoile qui relie le Cateau aux autres communes et que ces mêmes communes sont reliées entre elles par un réseau en spirale qui permettait, entre autres choses, la récolte des impôts dans la campagne. Rejet de Beaulieu fait partie de la 2^{ème} couronne de ce réseau.



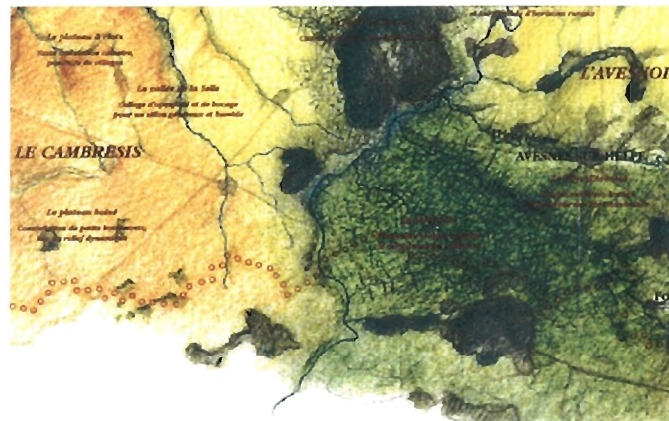
Cette carte présente le Catésis à l'échelle du XVIII^{ème} siècle. La centralité de Le Cateau, alors ville forte, est évidente. Du fait du relief, «en étoile» les routes. Le «gouvernement» de Le Cateau a des limites administratives que le paysage continue : les bois, alors plus étendus, et la vallée marécageuse à cette époque de la Sambre protègent la ville et desservent un cercle imaginaire qui correspond à son aire d'influence. On remarque la desserte des fermes isolées au Sud de Le Cateau, révélatrice de la frontière de la Diocèse.

Les paysages de charnière

Au sud de la forêt de Bois l'Evêque, les paysages offrent, sur des distances assez réduites une succession d'ambiances qui assurent, par delà les vallées de la Selle et de la Sambre, la "charnière" entre deux Pays:

- à l'ouest, les paysages caractéristiques du plateau Cambrésien se distinguent par l'absence d'enclosure des parcelles vouées à la grande culture et la densité des villages avec un habitat groupé : ces caractéristiques façonnent des territoires ouverts aux horizons lointains,
- à l'est, les paysages sont du type Avesnois. Ils se caractérisent par une présence d'eau plus marquée, par un embocagement des parcelles principalement vouées à l'élevage et par un habitat plus dispersé. Cette combinaison a généré un horizon beaucoup plus rapproché.

Carte des paysages



Ainsi sur les bases du document "éléments de lecture des paysages" du département du Nord mené par le C.A.U.E. en 1993 pour le Conseil Général, on remarquera, de Beaumont en Cambrésis à La Groise, la succession des entités paysagères suivante :

- le plateau boisé, "constellations de petits boisements sur un relief dynamique",
- la vallée de la Selle, "collage d'openfield et de bocage pour un sillon généreux et humide" et,
- la Thiérache, "fortissimo bocagé nappant le moutonnement collinaire".

Mais en regardant avec plus d'attention on remarque, qu'entre la rivière de la Selle et la rive droite de la Sambre, l'expression de deux "ambiances paysagères" présente des nuances par rapport aux entités précédemment citées. Peuvent-elles concourir à définir deux nouvelles entités, l'une relative au plateau d'interfluve présentant une mixité entre bocage et openfield, l'autre relative à la vallée de la Sambre avec sa dépression topographique, la présence des fossés et d'une végétation liée à l'eau?

Cette notion de charnière est une réalité qui plonge ses racines dans l'histoire puisque :

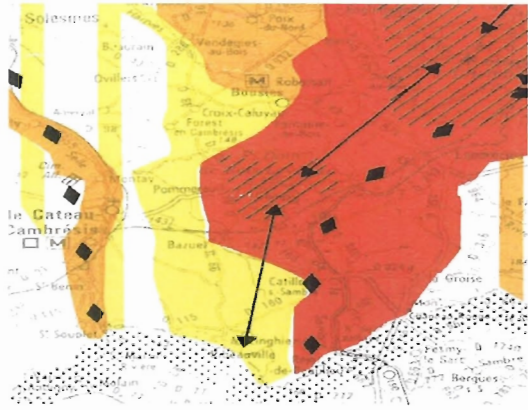
- les différents bois qui sont répartis sur le secteur sont pour la plupart les vestiges de l'antique forêt-frontière d'Arrouaise séparant les Virmandues (Vermand-Saint-Quentin) des Atrébates (Arras) et des Nerviens (Bavais-Cambrai) in *Les frontières de la France*.
- les zones marécageuses de la vallée de la Sambre ont, depuis très longtemps, constitué la frontière orientale de la principauté du Cambrésis. Frontière qui a été conforté par l'implantation de mottes féodales et la création d'une ville-neuve "Catillon".

Rejet de Beaulieu dans son milieu naturel:

Le passage progressif d'un paysage ouvert à un paysage fermé explique , en grande partie la richesse et la diversité du territoire. Les nombreuses études réalisées attestent la richesse de ce secteur. A titre d'exemple nous ne citerons que celles qui ont été menées à l'échelle de la région Nord- Pas de Calais.

- L'Association Multidisciplinaire des Biologistes de L'Environnement (AMBE), à la demande du Ministère de l'Environnement, a procédé à l'inventaire cartographique hiérarchisé des zones naturelles fondé sur l'évaluation biologique qui prend en compte :

- la rareté de l'espèce ou du groupement d'espèces,
- la diversité,
- la proximité du climax,
- la continuité de l'espace naturel et surface d'un seul tenant,



Sur la base de ce travail le canton de le Cateau a été subdivisé en trois niveaux, à savoir :

- un niveau de valeur local qui englobe les communes de Bazuel, Mazingheim, Pommereuil et Forest en Cambrésis.
- un niveau de valeur régional qui est représenté par la vallée de la Selle
- un niveau de valeur nationale et internationale qui correspond aux communes situées dans la vallée de la Sambre dot Rejet de Beaulieu.

De plus, cette étude montre que sur ce territoire il existe deux couloirs déplacement des oiseaux (la Selle et la Sambre) et un couloir de déplacement des grands mammifères (forêt de Mormal, bois l'Evêque, la forêt du Nouvion,...)

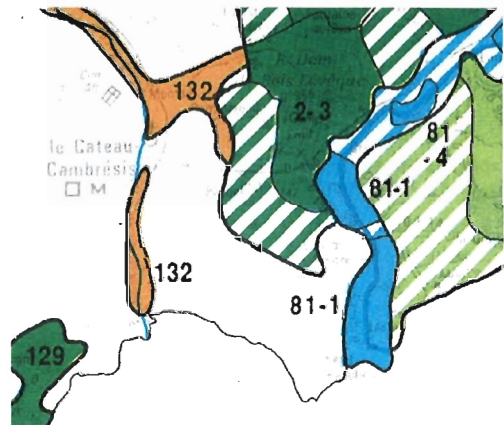
Sollicitée par le Ministère de l'Environnement, un inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a été réalisé entre 1984 et 1991 sous l'autorité du Conseil Scientifique de l'Environnement du Nord Pas de Calais étude. Cet inventaire s'appuie sur la particularité des milieux de vie ainsi que sur la diversité et la rareté de la flore, de la faune et des biotopes. Il fait apparaître deux types de zones.

- Zone du type I : Elle est considérée comme un véritable sanctuaire de Nature (secteur d'intérêt biologique remarquable); elle correspond à :

- la Haute vallée de la Sambre (entre le bois de l'Abbaye et Ors), la forêt du Bois l'Evêque et ses lisières,
- la Haute vallée de la Selle (en amont de Solesmes).

Zone type II : ce sont les grands ensembles écologiques fonctionnels (grand ensemble naturel) où les études d'impact d'aménagement devraient être renforcées. Ils sont représentés par :

- le complexe écologique de la forêt de Mormal et des zones bocagères associées,
- les prairies humides de Maroilles et de Landrecies, étangs et prairies humides de Landrecies.



Ce bref aperçu confirme cette richesse et explique le rattachement d'une partie de ce secteur au territoire du Parc Naturel Régional de L'Avesnois.

Conclusion

Pour permettre au maître d'ouvrage de cerner le territoire qui environne sa commune, de communiquer avec ses administrés et ses partenaires, il sera demandé aux éventuels maîtres d'œuvre de procéder à une analyse détaillée et largement illustrée de l'ensemble des éléments, historiques, culturels, physiques, biologiques et paysagers du territoire. L'ensemble de ces données doivent être réfléchies et conçues pour être facilement assimilable et communicable. La forme cartographique au 1/25 000 et autres illustrations associées à des débats publics sont des outils qui s'accommodent bien à cet exercice.

Éléments du paysage, les villages du Contrat de Développement Rural (C.D.R.)

Des exemples représentatifs

A l'échelle du territoire du C.D.R., on constate que les villages prennent des allures différentes dans le territoire qui traduisent indirectement les influences avesnoises et cambrésiennes évoquées ci-dessus.

Les communes ont été classées selon quatre familles dominantes, en s'appuyant principalement sur des critères d'inscription des villages à leur site morphologique et de forme urbaine.

L'analyse de chacun les ressitue dans leur contexte hydrographique, d'occupation du sol et d'évolution urbaine.

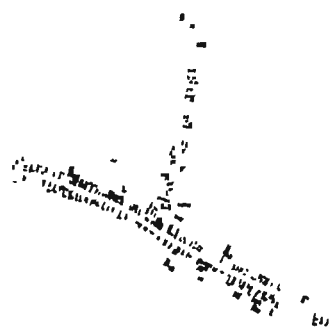
Les quatre familles identifiées sont les suivantes :

1. Village linéaire sur plateau
Mazinghien, La Groise, Rejet-de-Beaulieu, Troisvilles.
2. Village groupé sur plateau
Inchy, Beaumont, Bazuel, Saint-Benin.
3. Village groupé sur versant
Saint-Souplet, Catillon-sur-Sambre, Le Cateau, Neuville.
4. Village en étoile
Ors, Pommereuil, Honnechy, Reumont.

Montay n'entre pas dans ces familles puisqu'il est le seul village plutôt linéaire inscrit entre le fond de vallée et le versant.

Les villages choisis ci-dessous illustrent à titre d'exemple chacune de ces quatre grandes familles.

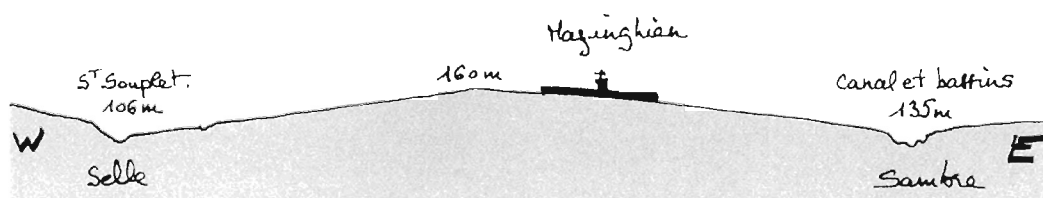
Mazinghien *Village linéaire sur plateau*



Mazinghien se situe sur le plateau non loin de la ligne de partage des eaux entre les bassins versants de la Selle et de la Sambre.

Son bâti s'organise de manière linéaire assez dense, sous forme de "village rue" autour de l'axe de la RD 115.

L'auréole bocagère encore bien présente tout autour du bourg, s'étire au sud jusqu'au ruisseau du bois de Ribecourt grâce à un maillage bien marqué. Au nord du village, cette structure bocagère disparaît progressivement pour laisser place aux cultures.



Inchy **Village groupé sur plateau**

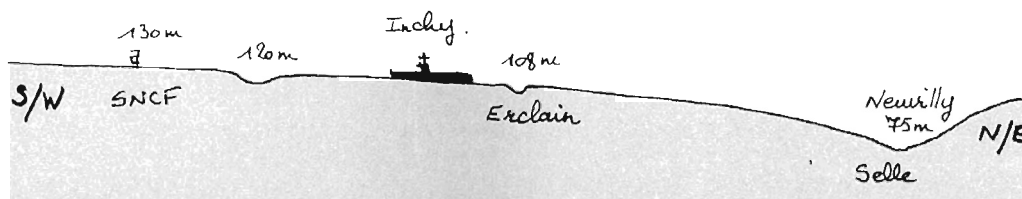


Le village d'Inchy se situe sur le plateau d'interfluve entre vallée de la Selle et vallée de l'Escaut.

Il s'organise de manière groupée de part et d'autre de l'axe routier Cambrai/Le Cateau avec un développement industriel plus important le long de cet axe et en périphérie du bourg. La ceinture bocagère n'existe plus que partiellement et se trouve réduite à sa plus simple expression.

Les grandes cultures dominantes entourant le village lui confèrent de toutes parts des horizons très ouverts.

Non loin, sur le versant Est de l'Erclain, on retrouve un boisement résiduel (bois de Clermont) sur sable, qui constitue un dernier rappel de la structure paysagère du "plateau boisé" plus au sud.



Saint-Souplet



Village groupé sur versant

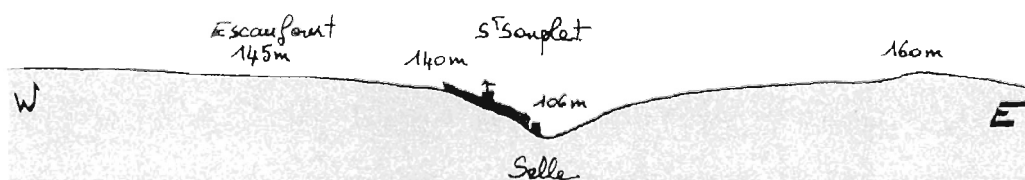
Le village s'est installé sur le versant Ouest de la Selle, utilisant la pente et le modelé d'un vallon ouvert sur la rivière.

Il s'est développé à l'Ouest vers le plateau et d'autre part, en fond de vallée, le long de la rivière et de l'axe routier Nord/Sud menant au Cateau.

Le village originel présente une forme assez dense, étagée sur la pente et en situation de promontoire sur la vallée.

Les extensions sur plateau et en fond de vallée se sont faites plutôt de façon linéaire le long des voies.

On note encore une présence de bocage en périphérie directe du village, à la fois sur les secteurs hauts et dans le fond de vallée. Au-delà, les horizons sont ouverts et cultivés.



Ors Village en étoile

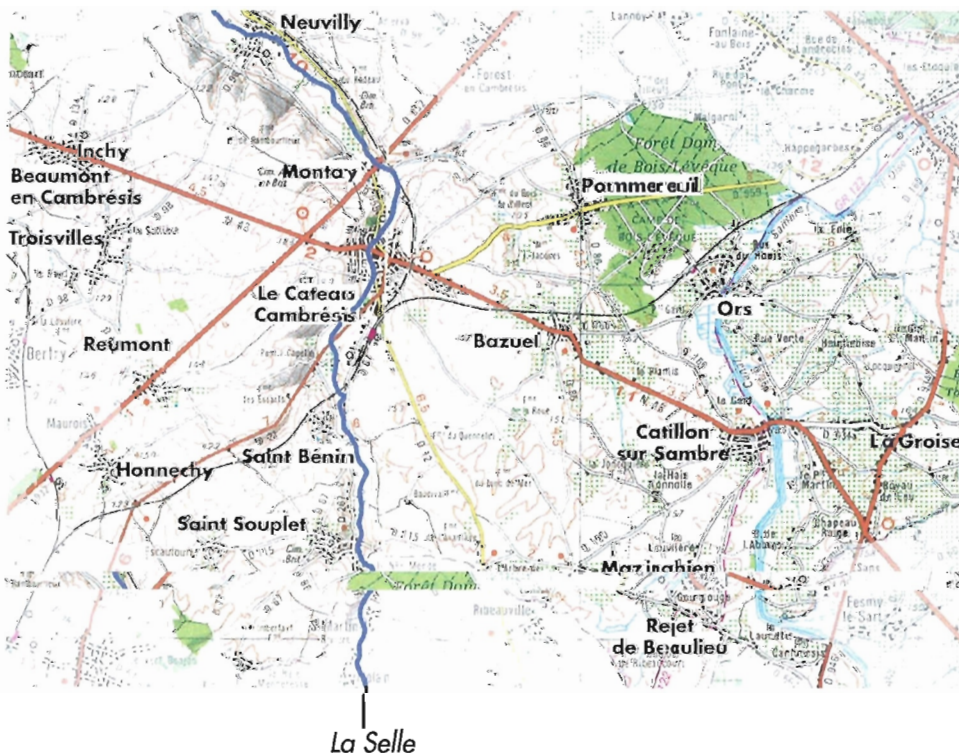
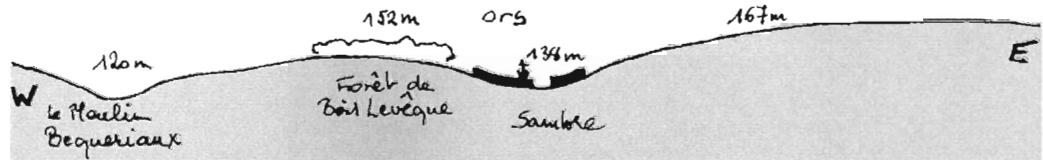


Le village originel se situe en limite du fond de vallée et s'étire sur les deux versants de la Sambre.

Il s'organise en étoile de façon assez dense autour de la place centrale basse, et s'étire de manière plus lâche vers la forêt à l'Ouest et vers le plateau bocager à l'Est.

Tout autour, le bocage est encore assez présent, prenant de l'ampleur depuis la Sambre vers l'Est (vers l'Avesnois) et au Nord/Ouest jusqu'à la forêt de Bois-l'Evêque.

La ceinture bocagère s'arrête par contre assez vite au Sud/Ouest pour laisser place au plateau cultivé plus ouvert.



A l'issue de cette analyse, deux grandes tendances se dégagent :

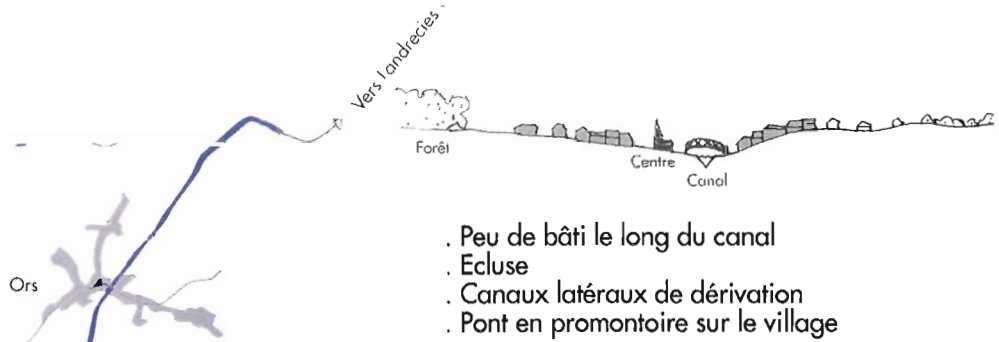
- les villages situés à l'Ouest (entre Selle et Escaut) ont des formes linéaires ou groupées assez denses et des limites bien définies, qu'ils soient sur plateau ou sur versant,
- par contre à l'Est (entre Selle et Sambre), les structures villageoises sont plus lâches, plus étirées et le bâti communal plus dispersé sur l'ensemble du territoire.

Les villages autour de Rejet

1. Villages et canal de la Sambre

Ors

Village positionné autour du canal avec centre en rive gauche et extension le long du RD 160 en rive droite. La place centrale tourne le dos au canal et l'extension s'organise perpendiculairement au canal autour de la voie.



- . Peu de bâti le long du canal
- . Ecluse
- . Canaux latéraux de dérivation
- . Pont en promontoire sur le village

Catillon-sur-Sambre

Village positionné sur versant en rive gauche du canal. Structure villageoise en peigne s'appuyant sur deux directions perpendiculaires, la RN 43 et l'axe du canal. Organisation du village autour d'un axe central Nord/Sud et indépendante de la présence du canal. Seul contact au canal par le biais du développement linéaire le long de la RN43.



- . Pas de bâti tourné vers le canal
- . Halte fluviale touristique récente
- . Au niveau du canal, présence ancien cours de la Sambre
- . Végétation très présente, pas de vue.

Rejet-de-Beaulieu

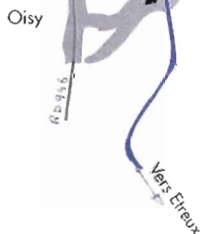
Village positionné à l'écart du canal. Développement linéaire le long d'axes routiers (RD115 et RD662), n'ayant aucun lien direct au canal.



- . Bâti villageois très loin du canal
- . Rôle de loisirs du canal grâce aux bassins d'alimentation et aux étangs pour pêche et promenade.

Oisy

Comme Ors, village situé près du canal. Développement uniquement sur la rive gauche selon une structure triangulaire appuyé sur la RD946 et plutôt tourné vers le plateau



- . Bâti non tourné vers le canal
- . Centre un peu en retrait du canal
- . Pas d'utilisation évidente du canal
- . Chemins de promenade (halage) sans arrêt au niveau du village

2. Villages et grands axes de transit (RN43 et RD946)

Bazuel et Catillon-sur-Sambre

se sont installés autour de l'axe routier de la RD43 assurant les liaisons Est/Ouest. Le centre de Bazuel se trouve tangent à cette grande voie et ouvert sur la route grâce à une place.

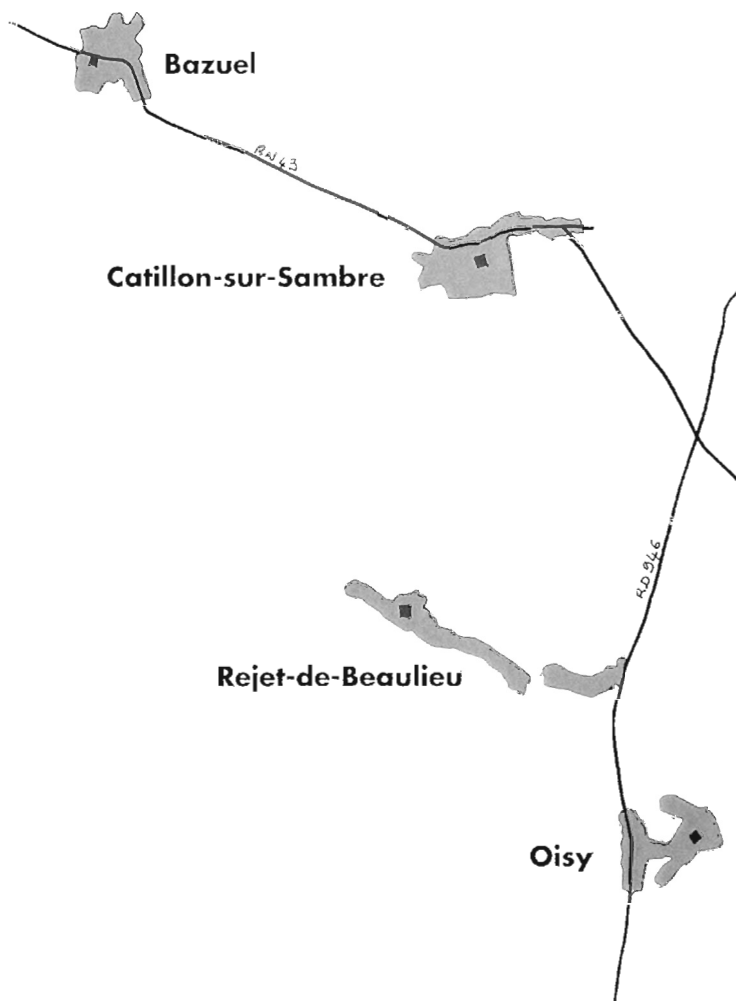
Celui de Catillon-sur-Sambre s'est développé à l'écart de la route nationale mais les abords bâtis de la voie se sont par contre épaissis et densifiés pour former maintenant une rue aux larges bas-côtés.

Oisy a pris sa place entre le canal et la Route Départementale 946 (voie de liaison Nord/Sud - Landrecies/Guise).

Le village s'est développé d'une part autour du centre en s'étirant selon trois axes vers la route départementale et s'est d'autre part constitué de manière assez dense le long de la RD946 probablement à partir de grosses fermes.

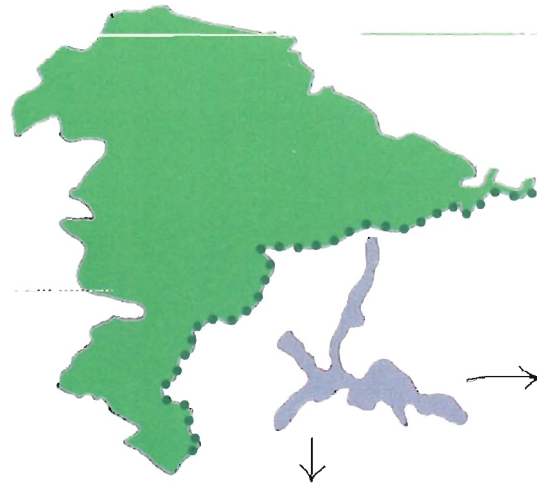
Le village de Rejet-de-Beaulieu

n'est en contact avec un axe essentiel de transit que par l'extrémité du hameau le Petit Cambrésis.

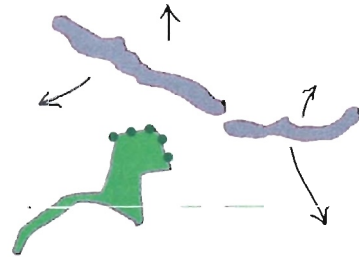


3. Villages et boisements

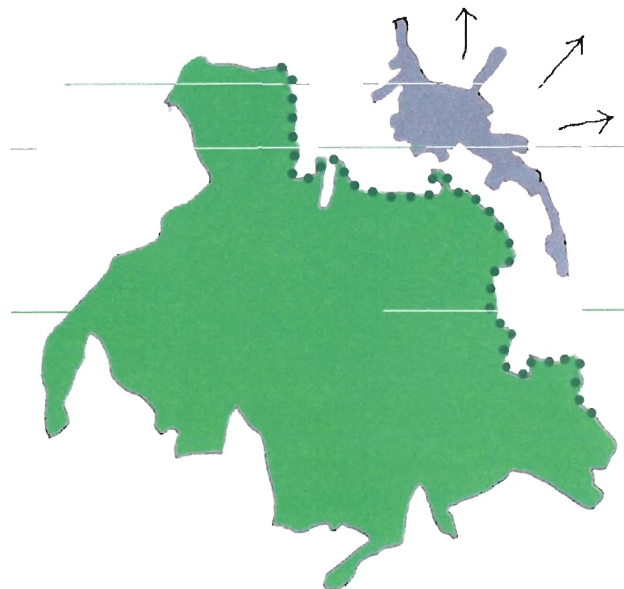
Le village d'Ors se trouve calé non loin de la forêt de Bois l'Evêque. La surface comprise entre la fin du village et la limite forestière est défrichée et cultivée, d'où un effet de clairière ouverte à l'Ouest alors qu'à l'Est, la vue est semi ouverte sur un horizon bocager.



La commune de Rejet-de-Beaulieu présente en limite sud de son territoire le petit boisement du Bois de l'Arrouaise. De forme étirée, il constitue pour le village un horizon boisé assez présent, limitant les vues vers le plateau ouvert, au Sud.



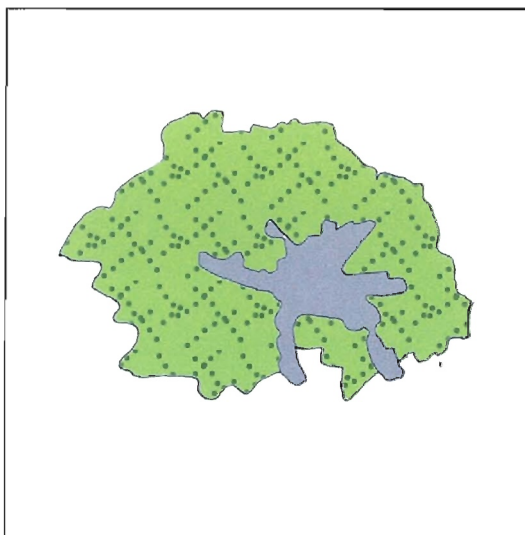
Le village de Wassigny est calé à proximité de la forêt d'Andigny. Sa masse boisée est présente depuis la traversée du village situé un peu en surplomb. L'horizon Sud/Ouest est bien bloqué par les lisières qui accompagnent d'assez près la forme du village alors qu'au Nord et à l'Est, on conserve une vision lointaine bien ouverte sur le plateau cultivé.



4. Villages et organisation bocagère

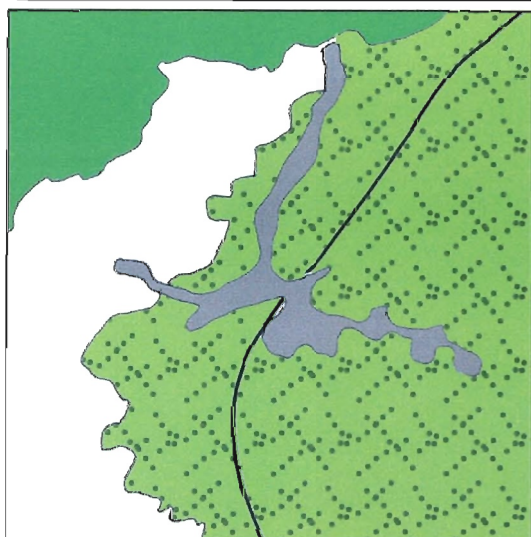
On distingue deux grandes tendances de rapports entre village et bocage :

- le bocage comme enveloppe à la dimension du village,
- le bocage comme structure de grand paysage dans laquelle s'inscrit le village.



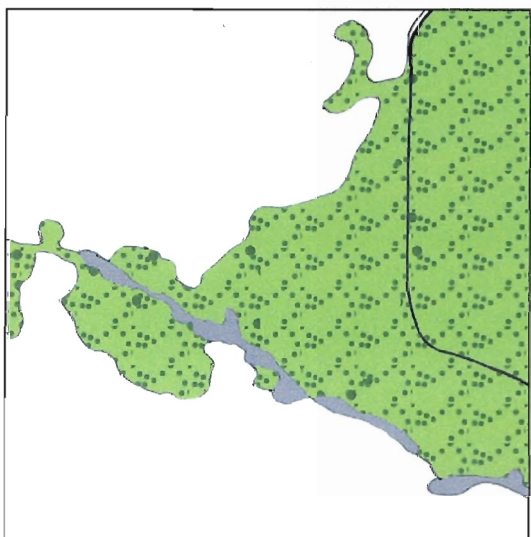
Bazuel - Le bocage comme enveloppe à la dimension du village.

Le bocage constitue une véritable auréole assez épaisse tout autour du village. Il lui confère une ambiance prairiale depuis son centre mais les vues lointaines sur le plateau sont dégagées avec une limite assez nette entre bocage et cultures. Le maillage qu'il forme est par ailleurs prétexte à de nombreux cheminements à travers le territoire communal.



Ors - Le bocage comme structure de grand paysage dans laquelle s'inscrit le village.

Depuis le village et les routes, le bocage est assez présent par des fenêtres à travers un bâti peu continu. La vision lointaine dégage un effet de moutonnement avec un parcellaire de prairies assez grand, un maillage de haies de hauteur variable et multidirectionnel.

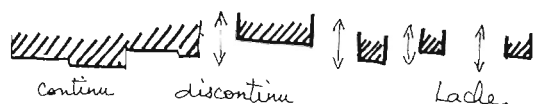


Rejet-de-Beaulieu - la rencontre des deux bocages précédents.

Situé à la croisée de plusieurs influences, la partie Ouest du village est ceinturée d'un bocage qui ressemble à celui observé autour des villages cambrésiens. La partie Est quand à elle révèle deux tendances radicalement opposées : au Nord/Est un paysage constitué essentiellement d'un bocage dense et omniprésent, au sud le contact direct et presque brutal du village avec le plateau cultivé, amplifié par la disparition presque totale de la forêt.

6. Villages et implantation du bâti

L'implantation du bâti est ici abordée à partir de trois critères : la continuité, l'alignement et l'orientation.

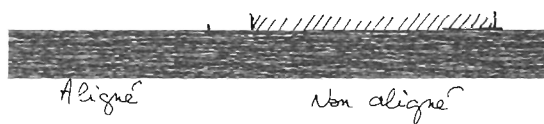


Continuité le long d'un axe

. Un bâti **continu** ne laisse pas de perméabilité visuelle entre la rue et l'arrière des parcelles bâties. Cette opacité est due au bâti lui-même ou à ces prolongements (murs),

. un bâti **discontinu** présente des interruptions laissant quelques vues ponctuelles sur l'arrière des parcelles bâties, laissant parfois deviner le paysage environnant,

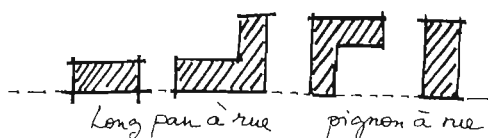
. un bâti **lâche** est plus ou moins régulièrement implanté le long d'une voie et présente de larges et fréquentes interruptions donnant plus d'importance à la nature des parcelles qu'au bâti lui-même.



Alignement le long de la limite public/privée

. Le bâti **aligné** présente un front directement en contact à la voie. Son rapport à la rue s'exprime généralement très simplement par un soubassement, une marche, un péron, ... ,

. un bâti **non aligné** s'implante en recul par rapport à la voie. Ce recul dégage un espace de statut privé qui peut prendre des formes diverses telles que terrasse, trottoir, jardinet, jardin, ...



Orientation par rapport à l'axe

Un bâti à **long pan à rue** offre souvent sa façade principale au regard du passant,

un bâti à **pignon sur rue** tourne sa façade principale sur l'espace privé. Il génère dans le cas d'une répétition, un rythme qui alterne pleins et vides laissant s'échapper le regard vers l'intérieur des îlots.

A travers les trois cas contrastés de Mazinghien, Catillon-sur-Sambre et Rejet-de-Beaulieu, nous vous proposons d'illustrer et de conjuguer ces trois critères.

Mazinghien

Le bâti est plutôt continu, en alignement et présente une grande majorité de pignons sur rue.

Catillon-sur-Sambre

Le bâti est souvent discontinu sauf aux abords de la place. Plutôt en alignement, il présente une dominante de longs pans à rue.

Rejet-de-Beaulieu

Le bâti est lâche, exceptionnellement aligné et présente une alternance de longs pans et de pignons sur rue.

Une Commune : des potentialités

Située à la limite du Département, Rejet de Beaulieu présente des atouts qui sont intéressants à souligner :

- le centre bourg, bien qu'il soit à l'écart du grand flux routier (RD 946), reste bien accessible. Cette accessibilité se fait par la RD 115 et 946.
- la commune est charnière entre l'openfield du Cambrésis et le pays fermé et morcelé de L'Avesnois,
- un village composé de plusieurs bourgs implantés pour la plupart dans la vallée de la Sambre. Situation qui lui confère un caractère rural,
- un patrimoine architectural diversifié (typologie) et représentatif (culturel), cultuel (chapelles, oratoires,...)...
- un paysage verdoyant où se mêlent les ambiances ripisylves (Canal, bassins d'alimentation et plan d'eau), bocagères, prairies humides et openfield,
- le canal de la Sambre, axe qui structure le territoire.

Cet ensemble de potentialités fait de Rejet de Beaulieu une commune attractive qui voit sa population en constante évolution. En effet, en 1990 la commune comptait 221 hab contre 237 hab. en 1999.

Si la majorité des communes du canton ont subi une baisse de son effectif, la population de Rejet de Beaulieu, en revanche, connaît une évolution positive. Cette hausse est due, probablement, à la qualité de son environnement naturel et patrimonial. A ce titre il serait intéressant d'identifier les éléments révélateurs de son identité.

Caractères identitaires de la commune

L'analyse des différentes composantes (physiques, paysagers, architecturaux, urbanistiques) de la Commune est une étape importante car elle permet de révéler les éléments identitaires porteurs de projets. Cette analyse présente aussi l'avantage :

- de définir et de cerner l'identité de la commune,
- de révéler les potentialités à valoriser et les points noirs à résorber,
- de rechercher la cohérence entre tous les aménagements publics ou privés, paysagers ou architecturaux,
- d'identifier les axes, les thématiques et les sites sur lesquels il faut intervenir.

La consultation des documents cartographiques, l'analyse bibliographique et les sorties sur le terrain nous ont permis de mettre en évidence les indices révélateurs de la richesse et de la diversité de la commune. Une richesse qui se décline à travers son milieu naturel, ses paysages et son patrimoine architectural.

S'il nous est donné, aujourd'hui, d'observer et d'apprécier cette diversité, il est bon de rappeler que c'est le résultat d'une longue histoire, tantôt tragique tantôt économique, de la cohabitation entre l'homme et son milieu.

Pour bien comprendre cette cohabitation, il serait intéressant de faire le point sur les éléments en présence qui ont contribué à cette richesse.

Rejet : une histoire

Située à la limite sud du département du Nord, cette commune rurale de 237 hab se distingue par l'originalité de son histoire. En effet, installée à la frontière des Pays Bas Espagnol et de la France, ce territoire a connu deux grandes périodes.

La première a duré quelques siècles et s'est achevée en 1791, date à laquelle le territoire a été définitivement rattaché au département du Nord. Durant cette période, Rejet de Beaulieu, sous influence spirituelle et temporelle de l'Abbaye de Fesmy, a longtemps été sujette à convoitise entre la France et les Pays bas Espagnol.

La deuxième se situe entre 1862 et 1896. Elle correspond à la lutte pour son autonomie administrative. Après plus de trente quatre ans de démarches, de pétitions et autres, les hameaux de Rejet de Beaulieu, la Laurette, la Louvière et du Petit Cambrésis quittent le giron de Catillon sur Sambre pour former une commune. Les 9 et 16 août 1896 sont des journées qui font date dans la commune. Elles représentent la première élection municipale régulière qui est organisée pour élire le premier maire de la commune.

Cette longue histoire, jalonnée de grands événements a, sans aucun doute, forgé l'identité culturelle de ce territoire.

Une commune de contact

En plus de son histoire, Rejet de Beaulieu est sûrement une des communes qui tire sa richesse et sa diversité de sa situation de contact. En effet, elle est en situation de :

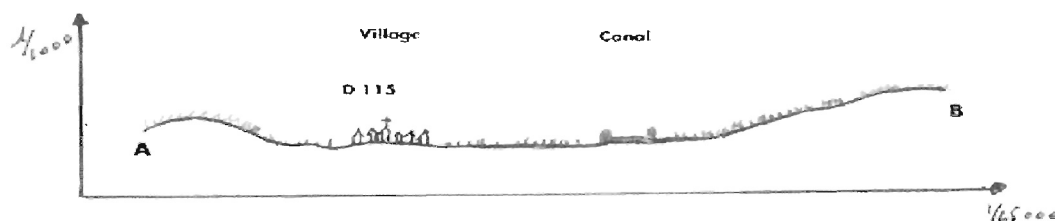
- trait d'union entre le Bassin Parisien et les Plaines franco-belge,
- charnière entre les paysages ouverts du Cambrésis et les paysages bocagers fermés de l'Avesnois,
- contact entre deux assises géologiques que sont les formations secondaire (calcaire blanc) qui correspondent au domaine de l'agriculture et fortement représentatif du Cambrésis et le socle primaire (craie marneuse, argile,...) caractéristique du bocage.

La géomorphologie

La lecture de la topographie de la commune peut se faire de deux manières :

- la première se fait d'une façon simple. Elle est visuelle, elle se lit à travers les pentes d'une route (RD 115 vers Mazinghein), la présence d'un versant (site du cimetière), le sens de l'écoulement d'un ruisseau (le Gourgouche).
- la deuxième lecture, quant à elle, est plus subtile. Elle est révélée par la façon dont les habitants se sont adaptés à leur milieu. En effet, une analyse détaillée du territoire communal montre l'étroite relation qui existe entre la géomorphologie et l'occupation du sol.

À la lumière de ses éléments (historique, géomorphologique et géographique) on peut considérer cette commune comme une synthèse entre la tradition Cambrésienne, Avesnoise et Vermandoise. Cette spécificité qui est propre à la commune, se traduit par des indices qu'on peut, pour certains percevoir encore aujourd'hui sur le terrain et pour d'autres, un peu moins visibles.



Tradition Cambrésienne

L'agriculture est, sans nul doute, la meilleure indicatrice visible de la tradition

Cambrésienne. Elle est évocatrice par :

- les paysages ouverts (openfield) qu'on rencontre encore aujourd'hui sur les plateaux qui sont situés de part et d'autre de la vallée de la Sambre (la Laurette à l'est,),
- un savoir faire représenté par le tissage à domicile. S'il est vrai qu'à la fin du 19^{ème} et les début du 20^{ème} siècle, il était fort présent et représentait un apport économique non négligeable (1872 on dénombrait 184 tisseurs sur la commune) actuellement, il fait partie de la mémoire collective.



Tradition Avesnoise

Parmi les indices qui font le trait commun de Rejet de Beaulieu et l'Avesnois, nous pouvons citer :

- la dominance des prairies permanentes bocagères situées dans la vallées,
- le paysage fermé qui confère au pays son aspect vert,
- le développement de l'élevage dont l'impact se fait ressentir à travers le type de fermes rencontrées dans les différents bourgs,
- un bocage constitué de haies arborescentes dont l'origine est le défrichement de la forêt qui



s'est amorcé à partir du XI^{ème} siècle autour des abbayes et des habitations. Pour le cas qui nous intéresse; autour de l'abbaye de Frémy et de Gourgouche,

- la présence de vestiges de vergers complantés de fruitiers de haut jet

Tradition Vermandoise

La construction du canal reliant la Sambre à l'Oise en 1839 a sûrement eu un impact économique et culturel sur la commune de Rejet de Beaulieu. Ce projet ne fut mis en exécution que parce que la situation géomorphologique du territoire de Rejet présentait des possibilités évidentes. En effet, la commune est située à la limite entre , au nord le bassin versant de la Sambre et au sud le bassin versant de l'Oise. la jonction de ces deux rivières, avec la création sur le territoire de Rejet de Beaulieu d'une écluse et de bassins d'alimentation, a permis une



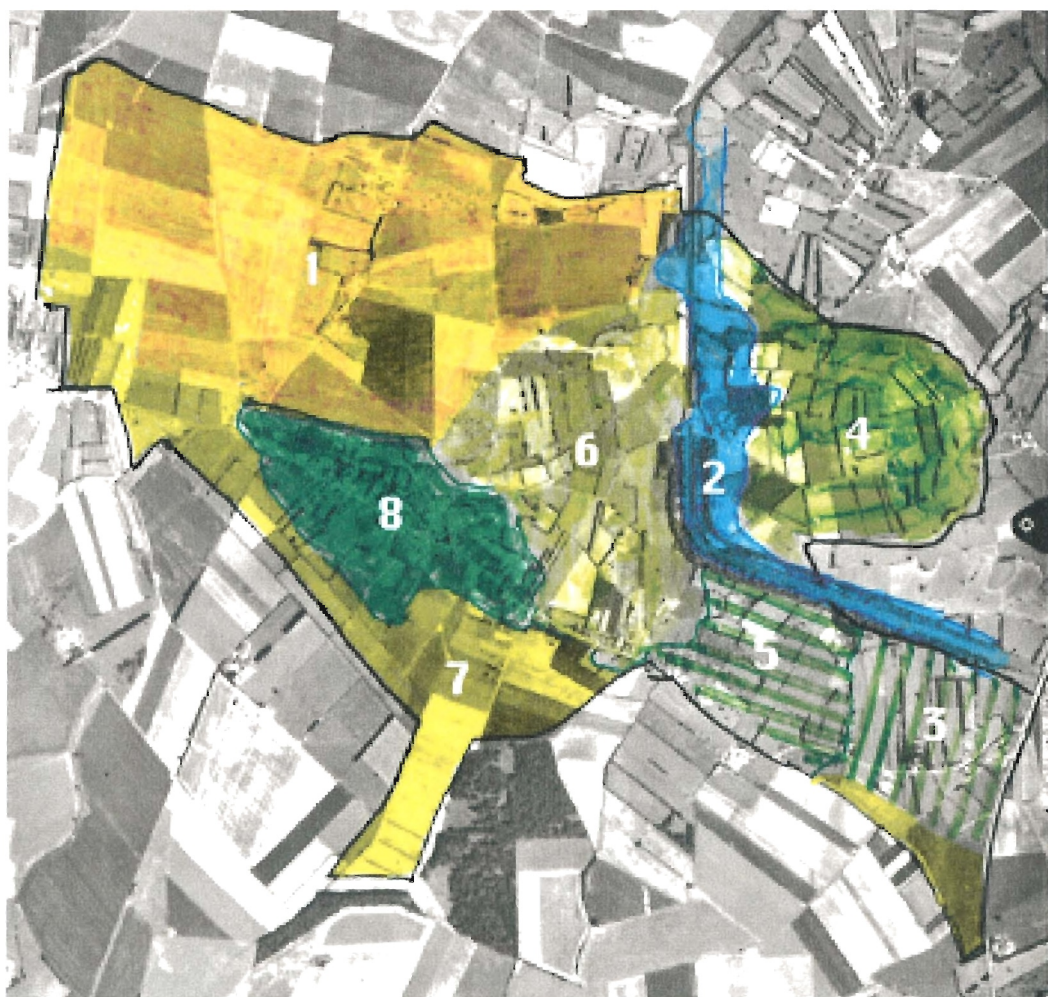
communication directe entre Paris , les villes du nord (Maubeuge, Landrecie?...) et les villes Belge (Charleroi, Mézière, ...). De plus ce canal venait renforcer les liens culturels et économiques qui existaient entre Rejet et Oisy.

Ce bref aperçu montre que si Rejet de Beaulieu a conservé son identité, elle le doit, probablement, à la capacité de ses habitants qui ont toujours su tirer profit de leur milieu tout en respectant leur environnement, leur paysage et leur patrimoine.

Une commune : des ambiances

La consultation des différents documents, les sorties sur le terrain, le contact avec les élus sont autant de données précieuses qui contribuent à la connaissance de la Commune. La synthèse de cette connaissance révèle l'étroite relation qui existe entre la géomorphologie du terrain et l'occupation du sol.

Au vue de ces éléments on peut distinguer sur le territoire communal trois grandes ambiances se caractérisant chacune par des faciès particuliers.



t

Autour de la RD 115

. La séquence s'étirant du lieu-dit le Gourgouge à la rue du Bois et incluant le centre du village s'identifie par une urbanisation mêlant bâti et bocage. Venant de Mazinghien, on passe d'une dominante à larges parcelles de prairies encadrées de haies et ponctuée de bâtiments à une partie plus dense où les fossés de part et d'autre de la voie disparaissent laissant place à un bâti plus resserré et accompagné de formes végétales variées (jardinet, banquette enherbée, jardin). Dans cette deuxième partie, les parcelles sont plus étroites et le bocage se développe plutôt à l'arrière des habitations.

. Le hameau de "la Laurette" présente une ambiance assymétrique liée à la présence d'un front bâti discontinu d'un côté (côté Sambre) et de l'autre côté non ou peu bâti, flanqué d'un talus plus ou moins marqué, planté de haies taillées, et ouvert sur le plateau d'abord bocager puis très vite cultivé.

Côté bâti, les constructions sont plutôt alignées, avec à l'avant, un espace de largeur variable, au fossé souvent remblayé, et traité soit en herbe, soit minéral. Parfois la végétation jardinée débord des maisons sur l'espace public, accentuant l'ambiance campagnarde de la voie. Peu visible depuis la rue, l'arrière des bâtiments, en grande majorité des fermes, se trouve en contact direct avec le bocage dense du fond de vallée de la Sambre, et l'utilise plutôt comme parcelles de plantations et pâtures de proximité.

. Le "Petit Cambrésis" s'il occupe la même situation géomorphologique que le secteur de "la Laurette", présente néanmoins un aspect différent. En effet, le bâti, à dominante de fermes, est plus lâche, laissant apparaître un long parcellaire étroit, s'étirant jusqu'au canal, et constitué de pâtures et de haies hautes ou arborées (alignements de saules et charmes têtards) perpendiculaires à la route.

Dans la vallée de la Sambre

. Situé à l'est de la commune et délimité par le ruisseau de l'Ermitage et le canal, ce faciès reste le moins accessible depuis le village. Il est relié au reste de la commune par la passerelle de l'écluse du Bois de l'Abbaye, le chemin du Pont de Fer et le chemin dit du Bois. Il peut être considéré comme la partie bocagère la plus préservée et la moins bâtie de la commune. Il se caractérise par un maillage bocager dense, des haies arborescentes (saules têtards) et des parcelles moyennes dominées par la prairie.

Situé de part et d'autre du Gourgouche sur la rive gauche du canal, ce faciès, calé entre le village et canal, est très pratiqué pour la promenade et traversé par les chemins Vert (PIPDR), des Prés et du Gourgouche (chemin de randonnée). Il se distingue par des parcelles de tailles très différentes, un maillage moins dense, des haies de hauteur variée (basses, hautes et mixtes) et la présence de quelques parcelles agricoles. Sa situation de bas de versant et de fond de vallée lui confère une ambiance humide.



Ambiance champs ouverts "openfield"

Si cette ambiance se distingue principalement par la dominance de l'agriculture et la situation morphologique (haut de versant et plateau), en fonction des éléments physiques et sensibles, deux faciès semblent se dessiner dans cette ambiance.

Situé sur le plateau rive gauche de la Sambre, ce premier faciès est organisé autour du hameau de la Louvière. Il se distingue par :

- la présence d'un groupe isolé de fermes aux abords bocagers,
- de parcelles agricoles de grande taille issues du récent remembrement,
- un horizon largement ouvert au nord et à l'ouest,
- un relief légèrement ondulé,
- la présence de prairies complentées de fruitiers.



Le deuxième faciès, limité au nord par la RD115, au sud par les limites communales avec Mazinghien et Oisy se caractérise par :

- . un paysage ouvert de parcelles cultivées encore ponctuées de haies témoignant de la disparition progressive de l'auréole bocagère au sud du village,
- . l'horizon forestier du Bois de l'Arrouaise, témoin de l'ancienne grande forêt de l'Arrouaise,
- . une haie arborée matérialisant la limite communale avec Mazinghien,
- . une absence d'infrastructures.

Ambiance liée à l'eau : "fond de vallée"

Cette ambiance, organisée autour du canal, des bassins d'alimentation et des plans d'eau est par sa linéarité celle qui marque le plus ce territoire. La séparation des deux rives est particulièrement renforcée par l'obstacle visuel que représentent les ripisylves arborescentes. En fonction de son épaisseur on distingue deux faciès qu'on découvre soit à partir du pont qui enjambe le CD946, soit à partir de la passerelle au niveau de l'écluse. Si cette ambiance offre une ouverture visuelle linéaire profonde et un horizon latéral fermé, chacun des deux faciès se distingue par une atmosphère bien différente.



Le premier correspond à la partie amont du canal. Il est limité au sud-est par la limite communale et au nord par l'écluse de Rejet. Au sein de la structure du canal flanqué de ses bassins d'alimentation et encadrée de sa masse arborée, on a la sensation exceptionnelle d'être en forêt et entre deux eaux.

Moins épais, le second est formé par le canal et quelques plans d'eau masqués dans la végétation de ripisylve moins épaisse ; c'est ici le fil de l'eau qui semble organiser cette séquence du territoire.

Ambiance bocagère

L'ambiance bocagère se manifeste sur le territoire de Rejet-de-Beaulieu selon deux logiques : l'une liée au bâti villageois organisé autour de l'axe de la RD115, l'autre s'inscrivant dans le fond et sur les versants de la vallée de la Sambre. Une lecture plus attentive permet d'identifier trois faciès différents pour la première et deux pour la seconde.

Les évolutions

Un territoire, qu'il soit rural ou urbain n'est jamais un système isolé, stable, où les situations sont figées. Il subit toujours au cours du temps, de façon plus ou moins visible et de manière plus ou moins forte, des changements. Ces derniers, subi et non maîtrisés, seront ressentis comme négatifs. En revanche, s'ils sont réfléchis, programmés et soucieux de l'environnement, ils seront considérés comme positifs car s'inscrivant dans un développement durable.

Ce chapitre n'a pas l'ambition de traiter l'ensemble des évolutions que Rejet a connu au fil du temps, mais ne s'intéressera qu'à l'occupation végétale ou bâtie du sol.

Cette analyse se basera sur quatre documents représentant chacun une période précise : la carte du Diocèse de Cambrai, la carte d'Etat Major (1832), la carte IGN 1/25 000 (1982), la photo aérienne (1994-95).

Le bocage

L'analyse comparée de la carte IGN et les photos aériennes (1994-95), documents de référence en notre possession, révèlent une régression de la trame bocagère dont les conséquences sur le territoire sont variables selon les secteurs. Sur les plateaux et les versants, le bocage ne subsiste qu'à l'état de relique et uniquement à proximité des parties bâties dans un paysage de plus en plus ouvert. En revanche dans la vallée, malgré l'arrachage des haies, le maillage reste suffisamment dense pour constituer un paysage fermé. Cette régression de la trame bocagère, accentuée par le remembrement, est accompagnée partout d'un agrandissement du parcellaire, autant pour les prairies que pour les secteurs de culture.



Vergers et plantations

Après la grande vague de plantation d'arbres fruitiers au XIX^{ème} siècle, période très faste où l'Avesnois était considéré comme une des régions les plus productrices de pommes, on constate depuis la fin de la deuxième guerre mondiale qu'un repli s'est amorcé. Rejet de Beaulieu n'a pas échappé à ce phénomène. En effet, une lecture rapide des documents cartographiques montre qu'en 1982 le bocage complanté tenait une place non négligeable alors que les photos aériennes révèlent une forte régression de ces parcelles. De plus, au vue de l'âge des quelques vergers restants, il faut s'attendre à leur disparition totale, si aucun effort de plantation n'est fait.



La forêt

L'analyse comparative entre les différents documents (carte du Diocèse de Cambrai, carte d'Etat Major, IGN 1982, photos aériennes) révèle deux faits saillants :

- une forte régression de l'espace boisé au profit de l'agriculture entre le XVIII^{ème} et le XX^{ème} siècle.
- une stabilité entre 1982 et 1994.

Il est à noter que, mise à part les plantations situées au niveau de l'écluse et la ripisylve le long du canal, on ne recense aucune surface boisée ou relique de l'ancienne forêt d'Arrouaise autre que la Bois de l'Arrouaise, situé en limite communale de Rejet de Beaulieu.

Le bâti

Si on constate très peu d'évolution au niveau de l'implantation du bâti depuis le début du XIX^{ème} siècle, période pendant laquelle Rejet, la Laurette, le Petit Cambrésis et la Louvière étaient encore des hameaux de Catillon-sur-Sambre, on note malgré tout l'impact de nouvelles constructions agricoles se détachant par l'utilisation de matériaux différents de ceux traditionnels (parpaings, tôles ondulées en fibro-ciment, ...) et par leurs volumes plus imposant et plus indépendant des corps d'exploitation anciens. Le peu d'habitations récentes, discrètement inscrite dans le tissu existant, ne porte pas préjudice à l'unité du village. Cependant, leur multiplication possible dans les nombreuses dents creuses dle long de la voie principale pourrait considérablement modifier l'image campagnarde qui fait l'identité de Rejet-de-Beaulieu.

Actions et possibles



ave59

Les précédents chapitres ont mis en évidence les forces et les faiblesses du territoire. Ils ont révélé, en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et de milieux naturels, les éléments forts qui marquent fortement l'identité des territoires.

Cette analyse, en puisant ses racines dans la concertation (élus et partenaires) et dans les observations du terrain, a mis en évidence des orientations d'aménagement dont la mise en synergie nécessite l'engagement d'opérations et l'animation d'un partenariat. Ces opérations n'ont pas toutes la même teneur ni la même ambition. Elles font appel à des politiques différentes, certaines sont réalisables à court terme, alors que d'autres le seront à moyen ou long terme puisqu'elles nécessitent des préalables.

Pour l'ensemble de ces raisons, les différentes opérations peuvent être classées en deux catégories :

. les outils

Ils visent à faciliter la définition de politiques locales en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ils ont l'ambition de rendre opérationnels les principes du développement approuvés par les élus. Ils servent de cadre à l'élaboration d'une politique locale du cadre de vie et sont garants de la qualité de la démarche qui conduit à l'action.

Ils permettent de donner un sens fort et cohérent aux projets locaux.

. les actions

Ce sont des opérations dont la transcription sur le terrain peuvent être immédiates ou tout au moins rapide et bien visible.

Les outils

Le Cahier de recommandations pour les plantations des espaces publics

Les paragraphes contenus dans la première partie ont montré l'importance et la variété des structures végétales dans la définition de l'identité paysagère de la commune. Mais l'observation du contexte communal révèle aussi rapidement le hiatus entre, d'une part, l'impact qualitatif de la végétation de l'espace agricole et les nombreux jardins remarquablement fleuris (Cf. concours intercommunal de maisons fleuries) et d'autre part l'absence de traitement des espaces publics et autres terrains communaux et privés.

Pour battre en brèche cette situation sur la commune, l'établissement d'un cahier

de recommandations est à envisager pour traiter de façon pratique le thème des plantations des espaces publics et privatif.

La proposition d'une palette végétale sera raisonnée :

- de manière à conforter l'identité de la commune et renforcer l'appartenance à son territoire (communauté de communes),
 - dans un souci d'économie pour l'entretien et la gestion des espaces à planter,
- Le cahier de recommandations doit, au delà de la simple proposition d'une palette végétale, permettre à la Commune de se doter d'un outil de sensibilisation tant pour ses propres agents que pour ses administrés. Il doit être réfléchi pour toucher les particuliers dans leur volonté de "planter mieux". A cet effet, une attention sera portée sur sa qualité pédagogique.

Partenaires à associer : P.N.R., C.D.T., C.D.R., Conseil Général

Le Cahier de recommandation pour le mobilier urbain

Le mobilier urbain est le complément essentiel du traitement des surfaces des différents espaces publics.

Le choix d'un mobilier urbain cohérent et homogène (Abribus, poubelle, banc, éclairage, signalétiques...) doit permettre :

- de souligner l'identité de la commune,
- de montrer son appartenance à un territoire,
- de mettre en valeur les savoir-faire locaux.

Pour s'intégrer sans démarquer la réflexion portera sur :

- la palette chromatique,
- le choix des matériaux (bois, métal, pierre naturelle et/ou reconstituée, ...)
- le choix d'un style (rustique, contemporain, historique,...) .

D'autres paramètres tels que le prix, l'entretien, les pièces détachées, la pérennité et le suivi de la gamme doivent aussi être pris en compte.

Partenaires à associer : D.D.E., C.D.R., Communauté de communes, Conseil Général

Le diagnostic raisonné du patrimoine bâti

L'analyse partagée du territoire a mis en évidence l'importance du patrimoine bâti public mais aussi privé dans l'image et l'identité de la commune. La recherche de cette lisibilité apporte du plaisir à vivre, à parcourir les rues, par la compréhension du cadre de vie qui nous entoure et son évolution. Elle concourt aussi à la lisibilité de la position particulière de la commune dans son territoire plus large, située à la limite du Cambrésis et de l'Avesnois, à deux pas de la forêt de Mormal et sur le lit de la Sambre.

Le diagnostic raisonné consiste à l'identification précise des modes d'implantations du bâti, des types de volumes, des détails et des matériaux utilisés, du végétal d'accompagnement (prolongement naturel du bâti), du rapport au territoire, ... Il sera un apport incontestable pour la connaissance et la préservation du patrimoine existant, mais aussi une source d'inspiration pour inventer un vocabulaire nouveau mais spécifique dans l'élaboration de nouveaux projets architecturaux publics et privés.

Ainsi constitué, il pourra :

- . être une base à l'élaboration de notices ou cahier de recommandations à l'attention de ceux qui veulent construire, étendre ou réhabiliter,
 - . être valorisé à travers une exposition destinée à sensibiliser la population,
- ...

Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois, dont Rejet fait partie, est actuellement en cours de réflexion pour l'élaboration d'un diagnostic raisonné du patrimoine bâti de l'Avesnois. Dans ce cadre, il sera judicieux de s'en rapprocher afin que le travail qui nous concerne puisse être traité dans le même esprit ou en complémentarité.

Partenaires à associer : P.N.R. Avesnois, D.R.A.C., S.D.A.P., D.D.E., associations locales, ...

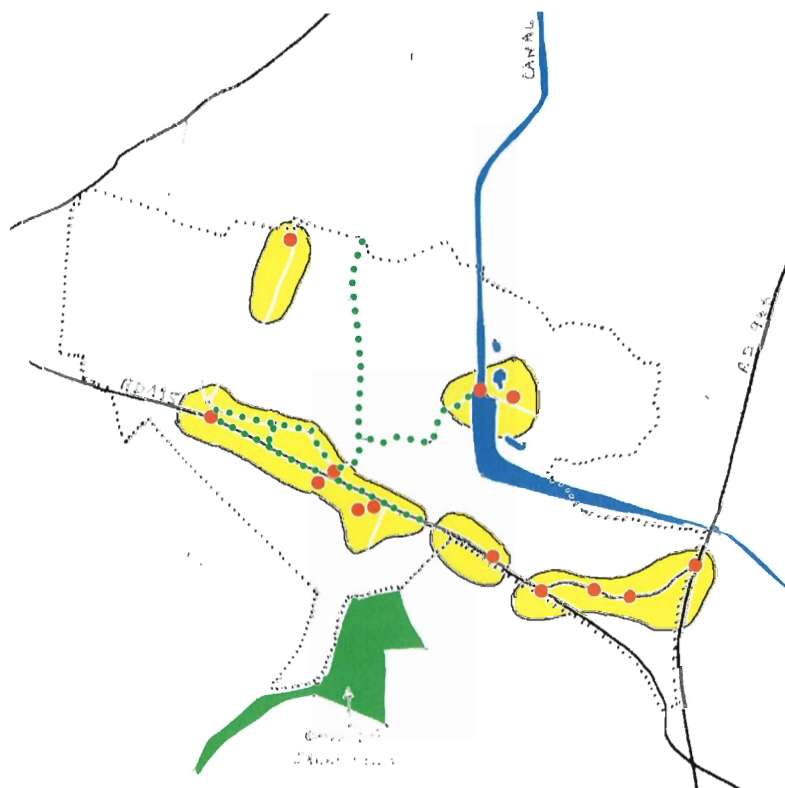
Les actions

L'analyse partagée a mis en évidence que Rejet possède un potentiel réel en matière de milieu naturel, paysager et architectural.

Conscients de ce potentiel et aussi des points noirs qui dévalorisent leur commune, les élus ambitionnent de mettre en œuvre une politique dont l'objectif essentiel est, à travers des actions bien concrètes d'amélioration du cadre de vie, de rendre leur commune plus attractive.

Le choix des actions contenues dans cette dernière partie du guide est issu de l'analyse du territoire ainsi qu'une concertation avec le maître d'ouvrage, l'ensemble des actions préconisées ont pour objectifs :

- de révéler les sites,
- de faire découvrir la commune,
- de créer des liaisons entre les différents territoires,
- de valoriser le village,
- de faire participer les citoyens.



Les actions retenues (voir carte ci-dessus)

Les actions retenues touchent aussi bien les espaces publics que des sites qui échappent à la maîtrise oeuvre communale (sites appartenant à des privés). Ces actions se répartissent sur cinq secteurs.

secteur 1:

Il concerne le RD 115. Les actions opérationnelles prévues :

- l'entrée ouest
- le centre (Les abords de la mairie, église, salle des fêtes)
- les abords du cimetière
- le hangar

Secteur 2

Ce secteur correspond à la Laurette :

- traitement des abords de la route

- Secteur 3

Ce secteur représente le Petit Cambrésis :

- traitement de l'entrée est
- le carrefour
- le traitement de la route qui traverse le bourg

- Secteur 4

Le canal et les étangs

- le traitement des abords du restaurant (parking)
- les passages au dessus de l'eau

- secteur 5

Secteur de la Louvière

- les abords de l'exploitation agricole

Les itinéraires

L'objectif est de créer des itinéraires communaux et intercommunaux. Ces itinéraires doivent permettre de découvrir les différentes facettes de Rejet et de son territoire environnant.

La communication et la sensibilisation

On remarquera très souvent, malgré une forte volonté politique et la pertinence des réponses techniques pour résorber les points noirs, que des problèmes peuvent surgir au moment de la mise en oeuvre du projet. Ceci est souvent imputable au fait que le temps de l'information et de la sensibilisation n'a pas été pris pour faire partager les idées, susciter l'intérêt, motiver la participation et l'expression des riverains au projet.

Pour atteindre cet objectif, il est demandé au bureau d'études, en concertation avec les élus, de prévoir des expositions avec débats à destination des habitants. De plus le maître oeuvre dès les premiers résultats de son investigation, apporte de la matière pour des articles destinés à être publiés dans le journal communal. L'objectif recherché par ces articles est de permettre aux habitants d'être informés sur l'état d'avancement des études et des actions projetées.

Au préalable et en amont des études, le C.A.U.E. peut animer un "atelier participatif" (fiches en cours de réalisation) qui permettra la mise en évidence de ce qu'est un processus de participation et les conditions nécessaires à sa mise en place. En effet, de plus en plus les attentes des usagers vis à vis des sujets qui les concernent vont bien au delà de

la simple information. Une véritable participation aux réflexions préalable, parfois à la gestion des aménagements réalisés, porte ses fruits sur le long terme. Informer, sensibiliser et faire participer la population sur le contenu de ce guide peut faire l'objet d'une première intervention par le CAUE.

***Partenaires à associer : Ecole des Passemurailles (CAUE),
Parc Naturel Régional Avesnois***

Personnes à consulter : enseignants, associations.